



## Référendum

### contre la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)

#### Aboutissement

---

*La Chancellerie fédérale suisse,*

vu les art. 59a–66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques<sup>1</sup>, vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)<sup>2</sup>,

*décide:*

1. La demande de référendum contre la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 71 316 signatures, 17 556 ont été déposées avec attestations de la qualité d'électeur.
3. En application de l'art. 2, al. 2, de la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19)<sup>3</sup> et l'ordonnance du 12 mai 2021 concernant l'attestation de la qualité d'électeur pour les référendums et les initiatives populaires au niveau fédéral pendant la période de l'épidémie de COVID-19 (ordonnance COVID-19 attestation de la qualité d'électeur)<sup>4</sup>, la Chancellerie fédérale a transmis aux services compétents 44 773 signatures déposées sans attestations de la qualité d'électeur. Après vérification des indications, les services compétents ont attesté 40 230 signatures.
4. Pour constater l'aboutissement du référendum, la Chancellerie fédérale a pris en compte les 17 556 signatures déposées avec attestations de la qualité d'électeur (ch. 2) et les 40 230 signatures attestées ultérieurement (ch. 3).
5. Sur 57 786 signatures prises en compte, 57 529 sont valables.

1 RS 161.1  
2 FF 2021 1494  
3 RS 818.102  
4 RS 161.17

6. La présente décision est publiée dans la Feuille fédérale et communiquée à:
  - PS suisse, Theaterplatz 4, Case postale, 3001 Berne

18 novembre 2021

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

## Référendum contre la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)

### Signatures par canton

Canton	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	12 887	10
Berne	10 781	66
Lucerne	2 624	4
Uri	378	1
Schwyz	749	0
Obwald	138	2
Nidwald	102	0
Glaris	219	0
Zoug	487	2
Fribourg	1 267	7
Soleure	2 040	6
Bâle-Ville	2 416	19
Bâle-Campagne	2 342	4
Schaffhouse	902	0
Appenzell Rhodes-Ext.	462	3
Appenzell Rhodes-Int.	36	0
Saint-Gall	2 210	19
Grisons	948	5
Argovie	3 945	14
Thurgovie	1 187	62
Tessin	1 594	3
Vaud	3 813	10
Valais	1 507	9
Neuchâtel	1 211	1
Genève	2 671	1
Jura	613	9
<b>Suisse</b>	<b>57 529</b>	<b>257</b>

